

CHARTRE DES COLLECTIONS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE DE TOURAINE

La Direction Départementale des Bibliothèques et de la Lecture de Touraine est une direction du Conseil Général d'Indre-et-Loire. Elle dessert les bibliothèques du département d'Indre-et-Loire des communes de moins de 10 000 habitants, en leur proposant les services suivants :

- conseils
- formations
- prêt de documents
- gestion des dossiers départementaux de subvention
- aide à l'action culturelle
- mise à disposition de l'ensemble des ressources nécessaires et utiles à la gestion d'une bibliothèque.

Pour mener à bien deux de ces missions, le prêt de documents et la mise à disposition des ressources utiles à la gestion d'une bibliothèque, la Direction Départementale des Bibliothèques et de la Lecture est amenée à gérer une collection de documents : livres, périodiques, CD-Roms, CD et cassettes, vidéos et DVD, documents numériques (sites Internet et autres). Cette gestion se fait au quotidien sur la base de principes qui sont rappelés dans le présent document.

1) Conformité avec la législation et les textes fondateurs des métiers des bibliothèques.

La Direction Départementale des Bibliothèques et de la Lecture respecte la législation française et proscrit donc notamment les documents diffamatoires, injurieux, incitant à la haine raciale, au sexisme ou au sectarisme. D'autre part, la DDBL adhère aux principes régissant les bibliothèques publiques tels que définis sur le plan national par les associations professionnelles et sur le plan international par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA) et l'UNESCO.

2) Les différents sites et secteurs de la DDBL

La DDBL est présente sur 5 sites répartis de façon cohérente sur le territoire d'Indre-et-Loire : Tours, Loches, Chinon, Neuvy-le-Roi et PreUILly-sur-Claise. Ces 5 sites proposent tous l'ensemble des supports acquis par la DDBL : livres, périodiques, CD et cassettes, vidéos et DVD, documents numériques.

Les sites de Tours, Loches et Chinon disposent d'un budget d'acquisition propre qu'ils peuvent employer librement, dans les limites fixées par la Charte des collections et par le Plan de Développement des Collections, qui est revu tous les ans. Ces documents sont débattus entre les membres de l'équipe de direction de la DDBL (Directeur et chefs de service), et tiennent compte des remarques des acquéreurs et de l'ensemble des agents de la DDBL.

Les responsables des sites de Neuvy-le-Roi et PreUILly-sur-Claise ne disposent pas d'un budget spécifique mais sont libres de choisir librement dans les collections, respectivement de Tours et de Loches, les documents qui constituent leur fonds. Ils le font en tenant compte de la complémentarité nécessaire avec les collections des Bibliothèques Municipales de Neuvy-le-Roi et PreUILly-sur-Claise, dont ils partagent les locaux et les collections.

Le public de la DDBL doit avoir accès à l'ensemble des documents de la DDBL ; si le document qu'un bibliothécaire du réseau recherche n'est pas présent sur le site qu'il fréquente, le document doit lui être acheminé par la DDBL. Les collections des 5 sites forment la collection de la DDBL, qui doit présenter une certaine cohérence même si les titres ne sont pas rigoureusement identiques d'un site à l'autre.

Pour faciliter la circulation des documents d'un site à l'autre, la DDBL propose un service de réservation destiné à répondre très rapidement à la demande d'une de ses bibliothèques. Ce service est encadré par des règles : une bibliothèque ne peut faire plus de 3 demandes de réservation par semaine ; le service des réservations ne peut se substituer aux acquisitions propres de la bibliothèque. D'autre part, si le document réservé n'est pas présent dans les collections de la DDBL, celle-ci peut en proposer un autre, équivalent, en remplacement, ou refuser l'achat d'un document qui ne répondrait pas aux critères définis dans sa Charte des collections ou dans les objectifs annuels d'acquisition.

Chaque site propose 5 grands secteurs : le secteur adulte (dont les ouvrages répartis entre fiction et documentaire), le secteur jeunesse (idem), la discothèque, la vidéothèque (qui comprend une partie fiction et une partie documentaire) et les périodiques (répartis entre adultes et jeunesse). La proportion de ces secteurs doit être identique d'un site à l'autre.

Le site de Tours présente une plus grande quantité de documents, car il dessert deux Territoires de Lecture, donc deux fois plus de communes que les autres sites ; d'autre part, ses locaux lui permettent de jouer un rôle de magasin de conservation, contrairement aux autres sites de la DDBL.

3) Le public

Le public de la DDBL est constitué dans son immense majorité des bibliothécaires volontaires ou salariés travaillant dans les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants d'Indre-et-Loire. Ce public est accueilli à la DDBL sur rendez-vous pour choisir les ouvrages qui compléteront le fonds propre de leur bibliothèque. La DDBL prête gratuitement ses documents à ce public, après signature d'une convention entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la commune où est située la bibliothèque où exerce le bibliothécaire emprunteur.

Le public final des documents de la DDBL est le public de ces bibliothèques. Une des difficultés pour la DDBL dans la constitution de ses collections est le fait qu'elle ne rencontre presque jamais le public destinataire final de ses documents. La DDBL doit donc s'appuyer sur l'expérience et le choix des bibliothécaires, qui sont l'intermédiaire entre les collections de la DDBL et leur public final. Les bibliothécaires seront donc régulièrement sollicités par la DDBL par le biais d'enquêtes, pour affiner le choix des documents composant les collections de la DDBL.

La politique documentaire de la DDBL doit, de plus, s'appuyer sur les politiques documentaires des bibliothèques de son réseau, puisque ses collections viennent compléter les collections propres des bibliothèques. Un effort de formalisation de ces politiques documentaires sera donc demandé aux bibliothèques du réseau de la DDBL.

La DDBL est appelée à recevoir exceptionnellement des personnes n'exerçant pas les fonctions de bibliothécaire mais qui souhaitent consulter des documents introuvables ailleurs (documents du fonds patrimonial). La DDBL ne prête pas ses documents à ce public, mais leur permet une consultation confortable, sur prise de rendez-vous, ainsi que la consultation de son catalogue en ligne.

La DDBL peut être amenée à prêter occasionnellement ses documents à une autre bibliothèque ou à un autre organisme, si la demande est justifiée et encadrée (pour une action culturelle, une exposition, une recherche sur un thème particulier etc.).

4) Les modalités d'acquisition et de désherbage

• L'acquisition

La sélection des documents acquis est un travail collectif. Le savoir est divisé en grands domaines pour lesquels au moins deux personnes par site réalisent les acquisitions. Les

acquisitions sont également coordonnées par des responsables (le responsable du site à Loches et à Chinon ; un responsable adultes et un responsable jeunesse à Tours).

Au sein de la DDBL, chaque agent peut faire des suggestions d'acquisitions dans le domaines qu'il souhaite ; c'est de la responsabilité des acquéreurs de prendre ou non la décision d'acheter le document.

Chaque groupe d'acquéreurs est libre de la périodicité de ses acquisitions, à condition qu'elles soient réparties harmonieusement au long de l'année. Le budget alloué annuellement à chaque domaine du savoir doit être dépensé régulièrement. Un contrôle doit s'exercer régulièrement par les coordinateurs des acquisitions, sur le choix des documents et l'évolution de la dépense budgétaire.

La DDBL reçoit périodiquement des dons, provenant notamment d'autres bibliothèques ou d'autres services du Conseil Général ; elle se réserve le droit de les inclure ou non dans ses collections, en fonction de leur adéquation avec sa politique documentaire.

La DDBL consacre chaque année un budget d'acquisition conséquent réservé aux demandes et suggestions des bibliothécaires du réseau. Ces demandes sont néanmoins examinées avant d'être satisfaites, et doivent pour l'être correspondre à la politique documentaire de la DDBL.

Les fournisseurs

La DDBL sélectionne ses fournisseurs de documents conformément à la loi qui régit les procédures des marchés publics. Elle renouvelle ses marchés tous les 3 ans. Elle tient compte pour sélectionner ses fournisseurs de critères tels que : le nombre de références en stock, la qualité du service proposé (fourniture de documentation, délais de livraisons, prestations annexes...), la qualification du fournisseur dans son domaine.

Une partie limitée des collections de la DDBL est acquise hors d'un marché public, il s'agit des livres en gros caractères, pour lesquels il est plus avantageux et plus pratique de se fournir directement auprès des éditeurs.

• Le désherbage

La DDBL est régulièrement amenée à ôter des documents de ses collections. Elle le fait toujours en respectant des règles professionnelles et veille à ne pas déséquilibrer ses collections.

Les raisons du retrait d'un document sont les suivantes :

- le document contient des informations fausses ou périmées (documentaires)
- le document est dans un trop mauvais état physique pour pouvoir continuer à être prêté
- le document est totalement passé de mode et n'est plus intéressant
- une nouvelle version plus actuelle du document a été acquise dans le but de le remplacer ou de l'actualiser
- la DDBL possède un très grand nombre d'exemplaires du document qui ne sont pas utiles à son public.

Dans ces deux derniers cas, la DDBL peut proposer à son public les documents sortis de ses collections. Les bibliothécaires du réseau sont totalement libres de leur choix, ils peuvent refuser ou accepter ces propositions de la DDBL.

La DDBL peut également être amenée à donner ces documents à divers organismes et structures, notamment à but humanitaire. Ces dons sont toujours encadrés par des courriers officiels et/ou par la signature d'une convention.

5) Critères de choix et d'exclusion secteur par secteur

Le secteur adulte : les documentaires

La DDBL cherche à constituer en priorité, quel que soit le domaine, un fonds de référence, « classique », avec les auteurs, textes, collections incontournables de chaque domaine. Elle rachète régulièrement des ouvrages classiques ou de référence dans des éditions plus actuelles. Elle achète en particulier les biographies de personnages historiques essentiels dans leur domaine de référence. Elle privilégie des ouvrages généraux sur chaque

discipline : histoire, dictionnaires, encyclopédies. Elle privilégie également les auteurs ou les éditeurs reconnus et légitimes sur leur domaine.

La DDBL cherche à constituer un fonds équilibré entre ouvrages classiques et contemporains, entre les différents niveaux de lecture (depuis l'initiation jusqu'à une vulgarisation de niveau soutenu), entre les différentes approches philosophiques et culturelles d'une même question. Elle privilégie les ouvrages qui proposent une pluralité d'approches.

La DDBL fonde aussi ses choix sur l'intérêt ou l'actualité du sujet traité, sur son originalité ou sa nouveauté, sur la lisibilité du texte et la qualité de la présentation de l'ouvrage (iconographie), enfin sur les réponses éventuelles à des demandes de son public.

Les outils de sélection de la DDBL sont la presse (spécialisée dans chacun des domaines du savoir traité), l'ensemble des médias (radio, télévision, Internet), les outils éventuellement fournis par d'autres bibliothèques, les ouvrages de référence, les catalogues ou sites Internet d'éditeurs spécialisés et les visites régulières en librairie.

En revanche, la DDBL exclut de son fonds les ouvrages trop spécialisés, qui s'adressent à un public déjà expert dans un domaine, ou trop pointus (thèses de doctorat, colloques, certains catalogues d'exposition...). Elle n'achète pas des ouvrages sur des thèmes ou des personnages trop confidentiels, non représentatifs de la discipline à laquelle ils appartiennent.

Elle exclut les manuels scolaires et les codes de droit, les ouvrages d'hommes politiques en campagne électorale, comme d'une façon générale les ouvrages ayant une durée de vie trop éphémère pour pouvoir s'intégrer durablement aux collections d'une bibliothèque.

La DDBL n'achète pas d'ouvrages luxueux (type encyclopédies très chères) dont l'usage ne se prête pas au prêt en bibliothèque publique.

Elle rejette les ouvrages de prosélytisme religieux.

Le secteur adulte : la fiction (et deux domaines particuliers : les bandes dessinées et les gros caractères)

• Les livres

La DDBL achète les classiques de la fiction, et ce dans l'ensemble des pays. Elle rachète ces ouvrages dans des éditions actuelles, de préférence dans un format autre que le Poche. La DDBL valorise des formats solides et pratiques d'utilisation.

La DDBL constitue sa collection avec un vaste panel d'éditeurs et d'auteurs. Elle cherche aussi bien à acquérir l'ensemble des ouvrages d'un bon auteur à la mode, qu'à proposer une sélection d'auteurs plus originaux, et à les valoriser. Elle essaie en particulier de proposer des textes exigeants, ou originaux par leur style ou leur thématique. La DDBL est attentive à équilibrer ses collections en matière d'origine géographique des auteurs représentés.

Les outils de sélection de la DDBL sont la presse spécialisée (qui propose notamment des bibliographies sélectives), les différents médias (radio, télévision, Internet) ainsi que les visites régulières en librairies et les conversations avec les libraires.

La DDBL exclut de son fonds les éditions « en série », les collections dont tous les ouvrages sont faits sur le même modèle. Elle exclut les ouvrages de mauvaise qualité matérielle (certains Poche notamment), mais aussi les éditions luxueuses. Elle n'achète pas de condensés.

• Les bandes dessinées

La DDBL achète et renouvelle un fonds de bandes dessinées « classiques ». Elle valorise les suites terminées et de qualité, ainsi que les intégrales. Elle veille à acheter les tomes suivants d'une série qu'elle a commencé d'acquérir.

La DDBL se fonde sur les critiques de la presse spécialisée, de son libraire fournisseur et des autres bibliothécaires, notamment en BDP.

Dans ce secteur en pleine expansion quantitative et qualitative, la DDBL ne pratique pas d'exclusion systématique.

• **Les livres en gros caractères**

La DDBL cherche en priorité à diversifier son offre, en suivant la diversité du public de ces collections particulières : personnes mal voyantes, personnes âgées, autres cherchant simplement un confort de lecture. Elle achète donc un large panel de types d'ouvrages (terroir, sentimentaux, historiques, littérature contemporaine, policiers) et diversifie les niveaux (grand public, romans plus confidentiels). En fonction d'une offre éditoriale qui se diversifie, la DDBL privilégie aussi l'achat de documentaires dans l'ensemble des domaines du savoir.

La DDBL privilégie la diversification des éditeurs et des auteurs représentés dans son fonds. Elle choisit les ouvrages grâce à des rencontres régulières avec les représentants des différentes maisons d'édition, et grâce à leurs documents promotionnels (catalogues et sites Internet).

La DDBL rejette les textes de mauvaise qualité (en littérature ou documentaires), les textes s'adressant à un public adolescent, les livres d'un format trop important (peu pratiques).

Le secteur jeunesse

Les outils de sélection de ce secteur sont la presse spécialisée, et surtout un office de nouveautés proposés par le fournisseur, qui permet à un comité de lecture composés de bibliothécaires de la DDBL et de bibliothécaires du réseau de lire et d'analyser les nouveautés éditoriales.

Le secteur jeunesse : les albums

La DDBL privilégie un choix diversifié. Elle développe son fonds destiné à la petite enfance, recherche les ouvrages de qualité par l'illustration et par le texte, et les albums ayant plusieurs niveaux de lecteur (pouvant s'adresser aux enfants, aux jeunes et aux adultes).

Elle exclut les livres trop fragiles pour être prêtés et les produits dérivés de dessins animés, souvent de médiocre qualité littéraire.

Le secteur jeunesse : les contes

La DDBL équilibre son fonds entre les différents pays du monde. Elle suit des collections de qualité.

Pas d'exclusion systématique dans ce domaine.

Le secteur jeunesse : les romans

La DDBL diversifie son fonds en proposant aussi bien des « Premières lectures » que des romans pour les plus grands. Un effort spécifique est fait en direction du public adolescent. La DDBL cherche à diversifier les genres représentés (historique, policier, fantastique, faits de société, science-fiction, merveilleux). La DDBL achète au fur et à mesure les ouvrages des suites de qualité (notamment pour adolescents).

Pas d'exclusion systématique dans ce domaine.

Le secteur jeunesse : les documentaires

La DDBL diversifie son fonds documentaires pour les enfants et les jeunes. Elle privilégie les achats dans des domaines actuellement moins représentés dans son fonds, notamment à cause de l'offre éditoriale (les métiers, certains domaines de la technique, de l'histoire et de la géographie...).

Pas d'exclusion systématique dans ce domaine.

Les documents sonores

La DDBL privilégie les nouveautés et les rééditions en CD de documents existant jusqu'alors uniquement en cassettes. Elle développe un fonds important en musique classique, en documents destinés à la jeunesse, en livres-CD (pour lesquels elle privilégie le format mp3). Elle diversifie les niveaux des documents (depuis la musique populaire jusqu'aux CD destinés aux connaisseurs ou amateurs d'un style en particulier).

La DDBL fonde également ses choix sur l'actualité musicale. Elle utilise les critiques des médias spécialisés (presse, radio, télévision, Internet) ainsi que les documents promotionnels des éditeurs).

La DDBL rejette systématiquement les documents présentés sous une forme matérielle inexploitable en bibliothèque, ainsi que les coffrets d'intégrales trop coûteux. Elle n'achète pas de produits à durée de vie trop éphémère (compilations issues d'émissions de télévision, compilations des « tubes de l'année »).

Les documents audiovisuels

La DDBL équilibre son fonds entre nouveautés et grands auteurs classiques du cinéma, fiction et documentaire, documents adultes et documents jeunesse. Elle cherche à représenter dans ses collections l'ensemble des pays.

La DDBL privilégie les films dits « d'auteur ».

Elle fonde ses choix sur les critiques des médias spécialisés et sur des ouvrages de référence, ainsi que sur les outils bibliographiques que lui propose son fournisseur.

La DDBL n'achète pas, pour son fonds jeunesse, de séries animées diffusées à la télévision.

6) Le fonds patrimonial de la DDBL

En tant que bibliothèque départementale, la DDBL n'a pas d'obligation de conservation des documents.

Néanmoins, au fil du temps la DDBL a développé deux fonds de conservation qu'elle entend maintenir, enrichir, protéger et valoriser : un fonds local et un conservatoire des livres scolaires. Une conservatrice est chargée du suivi de ces deux fonds particulier.

• Le fonds local

Créé en 1983, le fonds local comprend environ 8000 ouvrages sur la Touraine, la Région Centre et les départements limitrophes d'Indre-et-Loire. 3000 ouvrages sont exclus du prêt mais consultables sur place.

La DDBL enrichit régulièrement son fonds local par des nouveautés, et parfois par quelques ouvrages anciens.

Le fonds de conservation de la DDBL est à considérer en complémentarité avec celui de bibliothèque des Archives Départementales de Touraine, de la Bibliothèque Municipale de Tours et de la bibliothèque des Archives Municipales de Tours.

• Le conservatoire de livres scolaires

Fondé en 2004, ce conservatoire rassemble une sélection de livres scolaires, constituée et enrichie régulièrement par l'Association des Amis de la Bibliothèque Municipale de Ballan-Miré. Ce fonds représente environ 2000 ouvrages. Ils sont exclus du prêt mais consultables sur place. La DDBL les valorise par des expositions ou des catalogues.